

AR PREFECTURE

063-216300657-20170406-D2017\_01-DE  
Reçu le 07/04/2017MAIRIE DE  
**CEILLOUX**

(Puy-de-Dôme)

03820 ST DIER D'AUVERGNE

Tél. : 73.70.82.99

Nombre de Conseillers :

en exercice : 11

présents : 10

procurations : 01

votants : 11

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CEILLOUX

L'an deux mil dix-sept, le jeudi 06 avril à vingt heures trente,  
le Conseil municipal de la Commune de Ceilloux (Puy-de-Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAUCHER Patrick, Maire.

date de convocation du Conseil municipal : 30 mars 2017.

**PRESENTS :** Tous les conseillers municipaux en exercice, sauf Monsieur MERESSE Stéphane (procuration à Monsieur FAUCHER Patrick), excusé.

Monsieur BOREL Jean a été élu secrétaire de séance.

Location des gîtes ruraux. Convention avec le Relais départemental des Gîtes de France du Puy-de-Dôme.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de renouveler le contrat confiant la gestion des deux gîtes ruraux de la Commune au Relais départemental des Gîtes de France du Puy-de-Dôme, pour la période du **04 novembre 2017 au 03 novembre 2018**. Il demande ensuite au Conseil Municipal de délibérer à propos du renouvellement dudit contrat, ainsi que du prix des locations hebdomadaires pour la période dont il s'agit.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

**1°) décide de renouveler**, pour la période du **04 novembre 2017 au 03 novembre 2018**, le contrat confiant exclusivement la gestion des deux gîtes ruraux de la Commune au Relais départemental des Gîtes de France du Puy-de-Dôme, moyennant le prélèvement, à son profit, d'une commission correspondant à **15 % TTC** du montant des encaissements.

**2°) décide d'appliquer** les tarifs de locations hebdomadaires suivants :

- Très Haute Saison d'Été (21 juillet -18 août 2018)	280,00 euro
- Haute Saison d'Été (07 juillet – 21 juillet 2018 et 18 août – 25 août 2018)	280,00 euro
- Moyenne Saison (05 mai – 07 juillet 2018 et 25 août – 29 sept 2018)	210,00 euro
- Noël (23 décembre 2017 – 06 janvier 2018)	190,00 euro
- Février et Printemps (10 février – 10 mars 2018 et 07 avril – 05 mai 2018)	190,00 euro
- Toussaint (20 octobre – 03 novembre 2018)	190,00 euro
- Hiver et Basse Saison (06 janv-10 fév 2018 et 10 mars-07 avr 2018)	160,00 euro
- Chauffage éventuel (d'octobre à avril)	32,00 euro
- Mode de calcul des courts séjours (et week-end) : 2 nuits : ½ du prix de la semaine, 3 nuits : 2/3 du prix de la semaine, 4 nuits : ¾ du prix de la semaine, 5 et 6 nuits : le prix de la semaine.	
Location de draps (la paire)	12,00 euro
Caution : gîte 2 épis	200,00 euro
Dépôt de garantie ménage	50,00 euro
Supplément animal	21,00 euro

**3°) s'engage à régler** les droits d'inscription et la cotisation réservation (annuaire 2018) ;

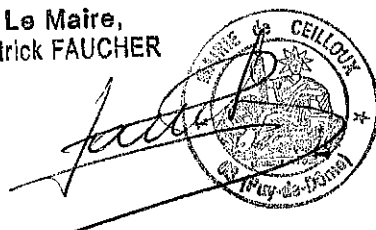
**4°) autorise** le Maire à signer tous les documents contractuels à intervenir.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de Ceilloux (Puy-de-Dôme), le 07 avril 2017.

Le Maire,  
Patrick FAUCHERCertifié exécutoire  
Reçu en Préfecturele :  
Publié ou notifié

le :

7 - AVR. 2017